

ANNEXE AU REGLEMENT INTÉRIEUR **POUR LES RESPONSABLES DE** **BATTUE**

Secteurs de battue de chasse :

Commune de Villefranche

**1-De la barrière rouge et blanche de
VARÉGNO jusqu'à la baisse des Oliviers ou
il y a le tracteur sous la grande corniche.**

**2-Mont Leuze jusqu'à la propriété du russe et
la route voie Auréliene qui passe devant le
centre équestre.**

**Attention le plateau de la justice ainsi que le
Mont fourche jusqu'à la grande corniche est
interdit à la chasse (la récupération des
chiens se fera sans armes).**

Commune de La Trinité

**3-Le dessus de la route stratégique jusqu'à la
barrière en amont.**

**4-L'araignée jusqu'à la piste de Staou
Soubran.**

**5-Papatoun de la piste de Staou Soubran
jusqu'à la baisse des oliviers de la Drête.**

**6-De la baisse des oliviers de La Drête jusqu'à
la limite des pins noirs.**

**7-Du virage des pins noirs jusqu'à la limite de
La Turbie.**

8-Vallon de l'Oli.

**9-Vallon de Laghet de Garquier les roures
(Lambert) jusqu'à la limite du chemin Saint
Pierre.**

10- La Lare jusqu'au chemin de La Bonella.

11- Sous Castello.

Commune de Èze

**12- De la baisse des oliviers ou il y a le
tracteur sous la grande corniche au sentier
qui descend du parking du Mont Bastide
pour rejoindre la moyenne corniche.**

13- La Brasqua Saint Laurent d'Èze.

**14- Vallon de Fragonard jusqu'au lieu-dit le
tombeau.**

**Tous ces secteurs doivent être chassé dans le strict
règlement Préfectoral et du règlement de la société de
chasse CANTA PERDRIX à savoir qu'il n'y aura aucun
chasseur qui se servira de son arme à moins de 150 m
d'une habitation.**

**Les chasseurs ne pourront pas promener sur les routes
structurantes (Grande corniche, Moyenne corniche, Basse
corniche avec leur arme sans étui ou chaussette.**

**Il n'y aura qu'une seule battue par jour sur l'emprise du
parc Départemental.**

**Les panneaux de signalisation doivent être posé sur les
routes où se déroule la battue et sur tous les sentiers aux
abords de celle-ci.**

Si la chasse doit se poursuivre sur un autre secteur il est obligatoire de remplir une feuille sur le carnet de battue et si cela se passe dans l'emprise du parc ne pas oublier de prévenir les gardes nature.

L'autorisation de circulation sur les pistes du parc Départemental ne doit servir qu'à la récupération des chiens et non pour continuer la chasse en dehors de l'enceinte désignée et annoncée aux gardes du parc le matin.

En tant que Président et détenteur des droits de chasse Je me dois de faire respecter la réglementation en vigueur surtout en matière de sécurité.

Le Président de

Canta perdrix